

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Juin 2024**
* * * * *

Date de la convocation : 13/06/2024
Date d'affichage : 13/06/2024

Nombres de Conseillers
- En exercice : 14
- Quorum : 8
- présents : 9
- votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, ROULLEAU Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TIMMERMAN Michel à Mme PASTEAU Isabelle
Excusé(s) : Mmes : LEWIK Clémence, SARRY Céline, MM : GUEHO Nicolas, VALLÉE Jérémy
Secrétaire de séance : Mme MARY Annie

Approbation PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024.
- SIVOS Beillé-Duneau : participation financière de l'année 2024.
- SAEPA Connerré : RPQS et RAD eau potable 2023.
- Service Jeunesse Tuffé Val de la Chéronne : participation financière 2023.
- Vote du taux de la taxe d'aménagement.
- Autorisation du lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée pour les travaux suivants : un aménagement rue des Charmilles et les travaux de voirie rue des Cèdres, rue des Cyprès et rue des Leylandis.
- Avenant au marché du lot 1 VRD Cheminement piétonnier.
- Validation du devis pour la reprise des concessions dans le cimetière communal.
- Achat de la parcelle ZC44.

SIVOS BEILLÉ-DUNEAU
Participation financière de l'année 2024
2024-27

Vu les articles L5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les statuts du SIVOS DE BEILLÉ-DUNEAU en date du 7 décembre 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOS de Beillé-Duneau, par la délibération 2024-04 du 18 avril 2024, demande aux deux communes membres une dotation financière de 74 000€ chacune pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de verser la somme de 74 000€ au SIVOS de Beillé-Duneau en guise de participation financière pour l'année 2024.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

SAEPA de Connerré
RPQS et RAD eau potable de l'année 2023
2024-28

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) et le Rapport Annuel du déléguataire (RAD) d'eau potable de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend connaissance du RPQS et du RAD d'eau potable de l'année 2023 transmis par le SAEPA de Connerré.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Service jeunesse de Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Participation financière de l'année 2023
2024-29

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise et les autres collectivités engagées dans la démarche,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce partenariat permet aux enfants domiciliés à Duneau de bénéficier de l'accueil de loisirs sans hébergement de Tuffé Val de la Chéronne pour trois actions : les mercredis, les vacances scolaires et l'espace jeunesse. En contrepartie, la commune de Duneau doit verser une participation financière au prorata du nombre d'heures recensé. Pour l'année 2023, le service jeunesse de la commune de Tuffé Val de la Chéronne demande une participation d'un montant de 3 596,76 €.

Voici le détail de l'année 2023 :

Accueil mercredis – 1834 heures

Accueil vacances scolaires – 2418 heures

Accueil jeunesse – 120 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de verser la somme de 3 596,76 € au service jeunesse de Tuffé Val de la Chéronne pour la participation financière de l'année 2023 des enfants domiciliés sur la commune.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Taxe d'Aménagement

Année 2025

2024-30

Vu les articles L331-2 et L331-5 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est possible, chaque année, de revoir le taux de la taxe d'aménagement ainsi que les éventuelles exonérations. Il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet pour une application en 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est composée de trois parties :

- La part communale : actuellement de 2 % et de 5% pour deux parcelles (A 1097 et A 1120)
- La part départementale : actuellement de 1,80 %
- La redevance d'archéologie préventive : actuellement de 0,40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Maintient le taux communal de la taxe d'aménagement à 5% pour les parcelles A 1097 et A 1120, pour prévoir des travaux de réseaux liés aux constructions futures sur ces parcelles,

Maintient le taux communal de la taxe d'aménagement à 2% pour le reste de la commune.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Autorisation de lancement d'un marché de travaux en procédure adaptée
Aménagement d'un carrefour rue des Charmilles
Travaux de voirie rues des Cèdres, des Cyprès et des Leylandis
2024-31

Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant le projet de la commune comme suit :

Objet : Aménagement d'un carrefour rue des Charmilles

Travaux de voirie rues des Cèdres, des Cyprès et des Leylandis

Montant prévisionnel du marché : 251 000 €

Marché alloté : Lot 1 Aménagement d'un carrefour rue des Charmilles

Lot 2 Travaux de voirie rues des Cèdres, des Cyprès et des Leylandis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour un marché public de travaux en procédure adaptée pour l'aménagement d'un carrefour rue des Charmilles et les travaux de voirie rues des Cèdres, des Cyprès et des Leylandis, d'un montant prévisionnel de 251 000 €, réparti en deux lots.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Création d'une liaison piétonne
Avenant au marché du Lot 1 VRD
2024-32

Considérant la délibération n°2024-04 du 25 janvier 2024 attribuant le marché du Lot 1 VRD du projet de création d'une liaison piétonne à l'entreprise BAUDUCEL TP, pour un montant de 145 000 € HT soit 174 000 € TTC.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les plus-values et moins-values du lot 1 VRD :

- Plus-values d'un montant total de 10 587,60 € HT
 - o Pose d'un géotextile sous enrochement 504 € HT
 - o Réhaussement d'une chambre orange 777 € HT
 - o Modification de surface de cheminement piéton 640,80 € HT
 - o Reprise complémentaire de bordures en rive de voie 1 269 € HT
 - o Allongement de reprise de trottoir vers lotissement 401 € HT
 - o Allongement du réseau de pluvial sur voirie existante 961,60 € HT
 - o Passage des arènes granitique en béton 6 034,20 € HT

- Moins-values d'un montant total de - 2 780,00 € HT
 - o Report de prestation des changements de tampon des regards EU de l'opération vers le syndicat -1 400 € HT
 - o Basculement des cheminements en arène granitique vers du béton balayé -1 380 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide l'avenant 1 de l'entreprise BAUDUCCEL TP pour le Lot 1 VRD d'un montant de 7 807,60 € HT, soit 9 369,12 € TTC,

Valide le nouveau montant du marché soit 152 807,60 € HT (183 369,12 € TTC),

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Validation du devis pour la reprise des concessions dans le cimetière communal
2024-33

Vu l'article R2122-8 du Code la Commande Publique,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un devis pour la reprise de 16 concessions dans le cimetière communal.

Trois sociétés de pompes funèbres ont été sollicitées :

Vautcranne - Connerré	Mélanger - Bonnétable	Rebitec - Montreuil
10 860 € TTC	17 962,79 € TTC	22 869,60 € TTC
9 050 € HT	14 968,99 € HT	19 058 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

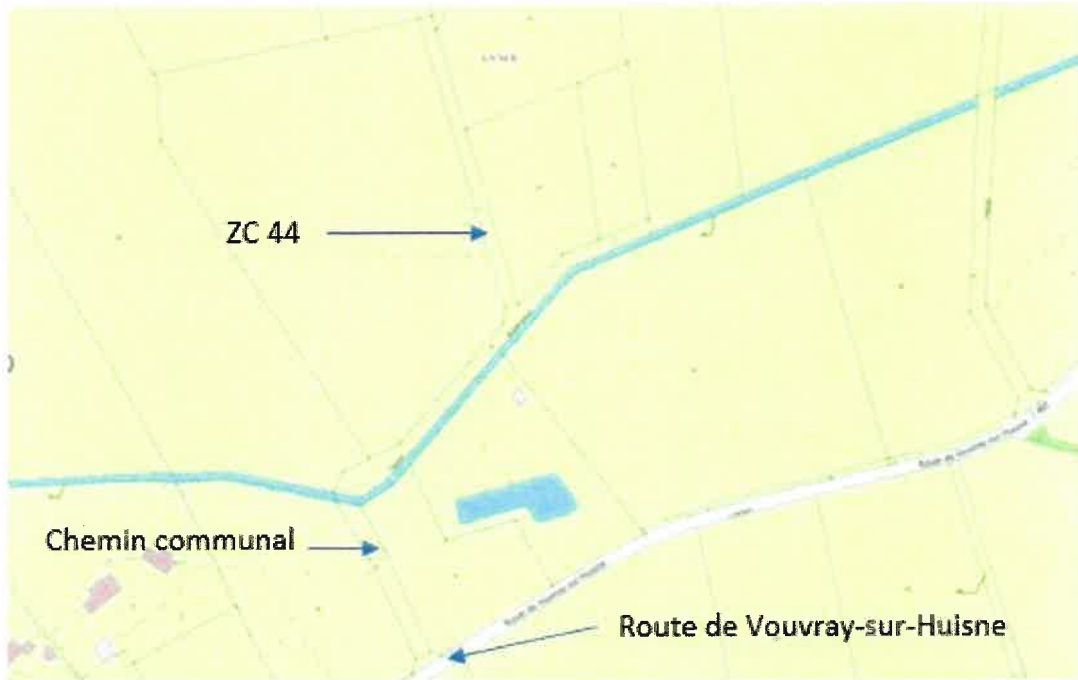
Valide le devis de la société VAUTCARANNE de Connerré d'un montant de 10 860 € TTC pour la reprise des concessions dans le cimetière communal.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Achat de la parcelle ZC 44
2024-34

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur AUDINEAU Philippe souhaite céder à la commune la parcelle ZC44 d'une surface de 2 860 m² au lieudit "La Noé", pour l'euro symbolique. Cette parcelle, qui dessert des prairies, est un chemin se situant dans la continuité d'un chemin communal, dont l'entretien est déjà assuré par la commune.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte l'achat de la parcelle ZC44 d'une surface de 2 860 m² au lieudit « La Noé » pour l'euro symbolique à Monsieur AUDINEAU Philippe,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à prendre en charge les frais de notaire.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Intervention : aucune.

Questions diverses

- Point sur les devis :
 - * Achat d'une armoire d'état-civil anti-feu pour 2 107,14 € TTC
 - * Voirie route des planches pour 1 500 € TTC
 - * Chemin d'accès de la parcelle 2 bis rue des Charmilles pour 3 498,60 € TTC
 - * Projet d'achat d'étagères pour la salle d'archives (devis en cours)
- L'inauguration du City-stade et du cheminement piétonnier est prévue le samedi 28 septembre 2024 vers 10h30.
- Des panneaux de signalisation sur la commune ne sont pas propres : une vérification générale sera faite.
- L'état de la voirie à La Caluyère demande à être revu (voirie et trottoirs).

La date pour la prochaine réunion du conseil municipal n'a pas été décidée, mais sera probablement fixée début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h30.
Le Maire,
Joël CIRON

La secrétaire de séance,
Annie MARY

